

9^{eme} CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE
SUR LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

Strasbourg, 23 mars 2017

Intervention de Anne-Marie Chavanon

Madame la Secrétaire Générale,

Madame l'Ambassadrice, Présidente des Délégués des Ministres,

Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture
et du Développement durable de l'Andorre

Excellences,

Madame et Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

C'est, une fois encore, un très grand honneur pour moi de porter devant vous la parole de la société civile du Conseil de l'Europe

C'est la dernière fois avant la fin de mon mandat. Et je suis heureuse que cette intervention, faite au nom d'une commission qui a pour nom « Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux », ait lieu sous les auspices de la République de Chypre.

En effet, Madame l'Ambassadrice, l'Ile de Chypre est, de par sa position géographique au large de la Turquie, de la Syrie et du Liban, de par son histoire et sa culture riches et complexes, de par son assise politique et de par les défis singuliers qui l'assaillent, au cœur des grands enjeux posés aujourd'hui à l'Europe et à la Méditerranée.

Et je me réjouis tout particulièrement, Madame la Présidente de la Conférence, du fait que cette 9^{eme} rencontre traite de démocratie territoriale. A fortiori, de démocratie participative. Ce thème a été le fil conducteur des deux commissions de la Conférence des OING que j'ai eu l'honneur d'animer au cours des dernières années.

Pour nous, la participation est un combat incessant, notamment celui de mes collègues présents aujourd'hui dans cette salle.

De quelle démocratie parlons-nous ?

Dans bien des Etats aujourd'hui la démocratie représentative est malmenée, paradoxalement fragilisée par des échéances électorales qui devraient en toute logique la renforcer. Or, jour après jour, la démocratie semble perdre de son statut et de sa valeur de référence, de son pouvoir stabilisateur, « pacificateur » avez-vous dit, Monsieur le Président du CDCPP.

La plupart des citoyens se sentent impuissants face à des décisions publiques qui affectent leur quotidien. Alors que l'appel à la participation se fait de plus en plus direct, de plus en plus fréquent, notamment par le biais des media numériques. Les exemples qui viennent d'être donnés sont éloquentes à cet égard.

Les travaux du Conseil de l'Europe

Parallèlement à l'organisation annuelle du Forum mondial de la démocratie, destiné à promouvoir la recherche et à diffuser des pratiques exemplaires, Le Conseil de l'Europe a produit plusieurs textes et conventions d'ouverture à la participation :

- ✓ *Le Code sur la participation de la société civile au processus décisionnel* lancé par la Conférence des OING, en 2009, appuyé par le Comité des ministres, l'Assemblée parlementaire et le Congrès des Pouvoirs locaux du Conseil de l'Europe. Ce code était une commande du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement réuni en 2005 à Varsovie.
- ✓ Le Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale, destiné à favoriser la participation des citoyens au niveau local, porté par le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux, ouvert à la signature des Etats membres en 2009, ainsi qu'une recommandation corolaire du Congrès en 2011.
- ✓ La Déclaration ministérielle adoptée par la CEMAT en 2014, à Nauplie (Grèce) sur la promotion de la démocratie territoriale dans l'aménagement du territoire
- ✓ Le mandat récent donné par le Comité des ministres au Comité Directeur pour la Démocratie et la bonne gouvernance (CDDG) pour rédiger des Orientations sur la participation de la société civile à la décision politique.

Ce dernier travail est en cours d'élaboration et je voudrais, ainsi que je l'ai fait au sein d'un comité de rédaction paritaire formé de représentants des Gouvernements et d'ONG que j'ai eu l'honneur de co-présider, insister sur un principe et quatre recommandations qui me paraissent essentiels :

Principe et recommandations pour la démocratie

Le principe de base est, d'évidence, la complémentarité entre démocratie participative et démocratie représentative

Les recommandations sont :

1. L'absolue nécessité d'un cadre législatif et réglementaire qui favorise un travail commun à toutes les phases du processus, de l'élaboration à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques. Ce point est d'autant plus essentiel que l'espace public et les politiques de développement territorial touchent tous les membres de la société, ainsi que le stipule le texte de la déclaration qui vous sera soumis aujourd'hui.
2. L'indispensable création d'une structure et d'un espace, visibles et pérennes, qui permette l'accueil du public, des autorités politiques et administratives, et de tous les autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage
3. La mise à disposition d'une information adéquate, opportune, complète et accessible, en ligne et hors ligne, en temps utile pour une décision réversible (Cf. Convention d'Aarhus)
4. Une garantie de la légitimité pour chacun des participants, indépendamment de son origine sociale, professionnelle ou culturelle, afin que tous aient les mêmes droits, assortis des mêmes devoirs, tout au long de la procédure.

La recherche de la cohésion sociale

Chaque être humain est modelé, tout au long de sa vie, par son environnement physique et humain, par ce paysage considéré, ainsi que le dit le projet de déclaration présenté aujourd'hui, dans sa dimension matérielle et immatérielle, comme « un bien public vital », un bien commun qui permet la cohésion de communautés étrangères les unes aux autres, parfois même antagonistes. Madame Battaini-Dragoni a cité plusieurs exemples éloquentes primés par les premières éditions du Prix européen du paysage du Conseil de l'Europe. Je l'en remercie, ce sont pour nous, ONG, de précieuses références.

Nous savons tous ici que l'action menée sur le paysage – et, plus encore, à partir du paysage – est un levier sans équivalent pour mobiliser les populations et pour agir à plus grande échelle. C'est vrai pour la biodiversité, Monsieur le Président de la Convention de Berne, vous l'avez dit, c'est vrai pour le climat, C'est tout aussi vrai pour la démocratie.

Conclusion

Je dirai, en conclusion, que du basalte noir des plages de Limassol, Madame l'Ambassadrice, aux neiges du Pic de la Coma Pedrosa, Madame la Ministre, jusqu'aux étendues glacées du Cap nord et de l'Arctique, Madame et Messieurs les Présidents venus de ces territoires, nos paysages, tous nos paysages, qu'ils soient naturels ou bâtis, qu'ils abritent un hameau ou dessinent une métropole, offrent une entrée de plain-pied dans les processus démocratiques, pour le développement durable, la solidarité, la lutte contre la pauvreté et la paix.

Les projets révélés par le Prix du Paysage, par les politiques que vous menez dans chacun de vos pays, Mesdames et Messieurs les Délégués, et que vous porterez à notre connaissance pendant ces deux journées, en sont l'illustration.

Je voudrais profiter de cette occasion, la dernière pour moi, pour vous remercier, Madame la Secrétaire Générale, de votre soutien en faveur de cette Convention inestimable qui touche l'ensemble de nos populations et de nos territoires. Et je voudrais, remercier et féliciter Maguelonne Déjeant-Pons pour le travail inlassable et décisif qui est le sien.

Je souhaite le plus grand succès à cette Conférence chargée d'examiner un projet de Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur les principes pour la participation du public à la conception et la réalisation des politiques du paysage, afin que son contenu soit un nouveau point d'ancrage de la démocratie, de la cohésion territoriale et humaine.

Je vous remercie